

Département de l'Yonne Communauté de
Communes du
Jovinien



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	21 septembre 2010	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage :	21 septembre 2010	
		En exercice: 26
		Présents : 25
		Votants : 26

Séance du 30 septembre 2010

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille dix à dix neuf heures, à la salle des Fêtes de Béon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléant de Madame Frédérique COLAS), Madame Manuelle MOÏNE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Mohamed EL HAÏBA (suppléant Monsieur Thierry LEAU), Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY (pouvoir à Monsieur Bernard MORAINÉ) Madame Frédérique COLAS (suppléée), Monsieur Ronan LAURENS (suppléé), Thierry LEAU (suppléé),

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : avenant au marché pour le traitement des ordures ménagères avec la Société SITA pour la part transfert suite à la fermeture du site d'enfouissement de Monéteau et la mise en service d'un quai de transfert à Joigny
(N° FIN/2010/48)

OBJET : avenant au marché pour le traitement des ordures ménagères avec la Société SITA pour la part transfert suite à la fermeture du site d'enfouissement de Monéteau et la mise en service d'un quai de transfert à Joigny

Considérant la fermeture du site d'enfouissement de Monéteau depuis le 27 août 2010, la société SITA a mis en service un quai de transfert à Joigny.

Considérant que le marché pour le traitement des déchets de la Communauté de Communes du Jovinien arrive à son terme le 31/12/2010,

Considérant qu'une nouvelle consultation en appel d'offres est en cours,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service,

Considérant un surcoût à la tonne de **25** € HT/tonne, un avenant est proposé pour assurer le transfert des déchets collectés par la Communauté de Communes du Jovinien jusqu'au 31 décembre 2010, dans l'attente de l'attribution du futur marché en cours de consultation.

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,
par 24 voix pour, 2 absentions (Messieurs GRUET et EL HAIBA)

APPROUVE l'avenant proposé par SITA pour le transfert des déchets de **25** €HT/tonne à compter du 1^{er} octobre 2010 et jusqu'au 31 décembre 2010, dans l'attente de l'attribution du futur marché en cours de consultation.

AUTORISE le président ou son délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture :
26.10.2010
date de publication :
26.10.2010

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Nicolas Soret", written over a horizontal line.

